

Montréal, le 17 avril 2014

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande d'approbation de la grille de pondération des critères  
d'évaluation pour l'appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne  
(A/O 2013-01)  
Dossier de la Régie : R-3866-2013**

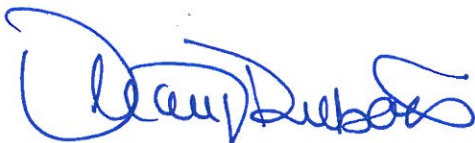
---

Tel que mentionné dans la décision D-2014-009, l'audience sur la requête en irrecevabilité dans le dossier mentionné en titre se tiendra les **23 et 24 avril 2014** et, si nécessaire, le **25 avril 2014, à compter de 9 h.**

La Régie entendra l'argumentation des participants dans l'ordre suivant :

- AQCIE;
- ROEE;
- UC;
- SÉ/AQLPA;
- Hydro-Québec Distribution;
- Procureur général du Québec;
- Réplique de l'AQCIE.

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as